Publie par la Cie. d'Imp. JOURNAL QUOTIDIEN 414 et 416, Rue Sussex

ABONNEMENT
LE CANADA
Journal Quotidien du Soir.
Un An en Ville ..... $ 4.00
Un An par la Poste .... $ 3.00

LE CANADA

OSCAR McDONELL, Directeur de la Redaction.

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Edition Hebdomadaire du Journal
LE CANADA
ABONNEMENT
Un An en Ville ..... $ 2.00
Un An par la Poste ... 1.00

12eme. ANNEE No. 210 OTTAWA, SAMEDI 10 OCTOBRE 1891 LE NUMERO 2 CENTS

Salle de Lecture Assemblée Législative 2

LEDA LAMONTAGNE

Son proces a Sherbrooke

SÉANCE DU 7 OCTOBRE

PREUVE DE LA DÉFENSE

Elmina Robert, épouse de Calixte Pilon, demeurant à Newton Junction, New Hampshire.

L'accusée est arrivée chez moi, il y aura trois ans au mois de novembre prochain. Elle a eu son enfant le 12 janvier suivant. Je connais bien Albina Houle, depuis environ quatre ans ; mon fils a été marié avec elle. Quand Albina Houle est partie de chez nous, en janvier 1890, Léda était partie de chez nous dans le temps. Léda s'est sauvée la journée que les détectifs sont venus, elle a reconnu M. Moc, le constable d'ici, et s'est sauvée. Les deux femmes, Albina et Léda, ne s'aimaient pas. Albina Houle n'aimait pas Léda, parce qu'elle était montée en haut une fois avec un homme, et Léda me l'avait dit ; elle m'avait dit aussi qu'elle s'était enivrée. Albina Houle est une ivrognesse. Je n'avais pas aussitôt le dos tourné qu'elle s'enivrait. Elle a connu intimement l'un des détectifs, celui qui se faisait appeler Jos. Coupal, il a pensionné quatre mois chez nous, elle laissait son mari qui se mourait pour aller trouver cet homme là, dans sa chambre.

Albina Houle n'est pas croyable sous serment, pour moi toujours, je ne la prendrais pas.

TRANSQUESTIONNÉE

Mon premier mari s'appelait Philip Marble, en français, Amable Philippe.

Mon fils s'est marié avec Albina Houle, sans mon consentement, ils se sont sauvés ensemble et ont été se marier à Lawrence, devant un ministre, elle lui a fait *pawner* sa montre pour se marier.

Je prends et je vends de la boisson chez nous ; j'ai une licence du gouvernement, mais pas de licence du comté. J'ai été prise pour avoir vendu de la boisson sans licence, ainsi que mon mari actuel Calixte Pilon ; mon mari s'est clairé et cela m'a coûté cent piastres. C'était une vengeance des détectifs, parce qu'ils croyaient que je cachais l'accusée.

Quand Léda est arrivée chez nous, elle s'est donnée comme fille, s'est nommée Marie Bélanger, et m'a dit qu'elle me donnerait son enfant pour l'adopter, si je la prenais en pension.

Ce n'est que plus tard que j'ai su que c'était Léda Lamontagne.

Après que M. Moc fut venu, elle s'est déclarée comme étant Léda Lamontagne, et nous a raconté à la maison son histoire. Elle a dit que son mari avait été tué, qu'ils attendaient un rateau ce soir là ; ils s'étaient jetés sur le lit, la lampe étant baissée, que vers deux heures et demie ils ont entendu frapper, son mari est allé ouvrir, elle a entendu un coup de pistolet et le bruit de la lampe qui se brisait, elle s'est sauvée et a perdu connaissance, et quand elle est revenue à elle, sur la côte, elle a aperçu le feu. Je n'ai pas entendu l'accusée conter d'autre histoire que celle là.

Quant le grand constable Moc et les détectifs sont venus chez nous, Léda les avait vus venir et s'était cachée dans ma cachette à la boisson, le même soir, elle est partie de chez nous.

J'ai dit dans mon examen en chef que je suis venue ici pour sauver une innocente et contredire une menteuse, je parlais d'innocence, le temps qu'elle a été chez nous, ce qu'elle a fait par ici, je ne le sais pas, mais chez nous, l'accusée a eu un bon comportement, sous tous les rapports, on ne peut pas rien demander de mieux.

C'est McCormick, Jos Coupal et Fournier qui ont arrêté Léda chez nous, le dimanche à quatre heures du matin ; elle a été arrêtée en vertu d'une entente avec moi et M. Mc Cormick, c'est moi qui l'ai livrée. Je faisais cela pour me sauver de la prison moi même ; un chat qui se noie se grippe ou il peut. Ils m'avaient promis d'arrêter les poursuites contre moi pour vente de boissons sans licence. Je n'en voulais pas à Léda dans ce temps là.

Le détectif Jos Coupal nous avait fait accroire qu'il était obligé de se soustraire aux poursuites d'une jeune fille de Boston, et afin de le cacher, nous l'avons pris en pension et l'avons fait passer pour mon neveu. C'est mon garçon qui avait arrangé toute l'affaire.

Je suis arrivée ici lundi. J'ai vu Albina Houle hier ; je m'en suis allée avec elle de la cour à l'hôtel, hier midi. Avant dîner, nous avons pris ensemble, elle, madame Comeau et moi, un verre de punch chaud. J'avais froid et je voulais me réchauffer. J'ai pris la moitié de mon verre environ ; je ne l'ai pas tout bu, parce que c'était trop fort.

Question : Albina Houle a t elle pris le sien ?

R. Oui, le sien et le reste du mien, et je n'ai pas été obligée de lui donner les doigts !

Pendant le dîner Albina a ricané avec deux jeunes gens qui étaient à la même table et qui son montés avec nous, dans le petit salon, après le dîner ; Ils avaient un flacon de whiskey et ils ont traité Albina en a pris deux coups l'un sur l'autre. Je lui ai dit : tu devrais te ménager, tu sais qu'il faut aller à la cour, cette après midi. Elle m'a répondu : à la cour, je n'y vais pas, je *loafe*, cette après midi. Elle était ivre.

Je n'aime pas Albina Houle, elle m'a trop fait souffrir.

Quand elle s'est querellée avec Léda, c'est parce qu'elle était montée au grenier avec un pensionnaire, un jeune Deschênes, et que Léda me l'avait dit.

Q Vous ne savez pas s'ils ont ont fait du mal ensemble au grenier ?

R. Je savais bien qu'ils n'étaient pas montés là pour dire le chapelet !

Q. L'on ne prend pas les gens pour cela par chez vous ?

R. Par ici non plus, je crois bien.

Marie Anger, épouse de Joseph Comeau.

Les deux femmes Léda et Albina ne s'aimaient pas ; Albina avait fait quelque chose qui n'était pas à faire, et Léda l'avait dit à Madame Pilon. Albina Houle a dit à Léda devant moi qu'au péril de sa vie, elle se souviendrait d'elle.

Albina Houle, prenait de la boisson et se saoûlait chaque fois qu'elle en avait la chance.

Son caractère général et sa réputation sous le rapport de la crédibilité ne sont pas bons ; elle n'est pas croyable sous serment. Sur plusieurs autres points, le témoin corrobore le témoignage de madame Pilon.

Marie Lamontagne ; mère de l'accusée.

J'ai eu occasion d'aller chez mon gendre Napoléon Michel ; il parlait d'aller demeurer aux Etats Unis, il en a parlé plusieurs fois.

A demain la contre preuve de la Couronne, les plaidoieries et le verdict.

Léda sera t elle condamnée ou acquittée ? Le témoignage d'Albina Houle se trouve passablement attaqué par deux témoins de la défense ; mais il reste les aveux faits au père Augustin Boucher, que la défense peut difficilement victorieusement rencontrer. Dans tous les cas, l'accusée paraît confiante et il est probable qu'elle compte beaucoup sur la sympathie du jury, qui se laissera peut être attendrir par ses malheurs, ses dures épreuves, ses souffrances, le temps qu'elle a déjà passé en prison.

L'on s'attend à un grand effort d'éloquence de la part de son défenseur, M. F. X. Lemieux, qui va probablement frapper la corde sympathique avec autant d'effets qu'il en est capable.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE

La contre preuve de la couronne, les adresses aux jurés et le réquisitaire du juge ont occupé toute la journée, jusqu'à six heures, et le jury a demandé un ajournement jusqu'à huit heures, pour rendre son verdict. En ce moment, il délibère et l'on saura bientôt, si la pitié l'a emporté sur la sévérité.

Le jury peut rendre l'un ou l'autre verdict, et appuyer l'un ou l'autre sur des raisons plausibles.

Les circonstances de cette cause sont telles, que l'interprétation des faits dans le sens de l'innocence ou de la culpabilité, dépend du point de vue où l'on se place pour les envisager.

Les faits groupés ensemble, les circonstances réunies, les déclarations contradictoires de l'accusée, les présomptions, les aveux, tout cela forme une preuve de circonstance assez forte pour étayer un verdict de coupable, si l'on admet la malice, l'instinct dépravé, la tendance au crime de l'accusée ; mais si l'on retranche cela et si l'on met Léda sur un pied d'égalité sous le rapport des mœurs et des sentiments, avec la plupart des femmes de son âge et de sa position, sa conduite lors de cette tragique affaire s'explique assez naturellement.

La Couronne a rappelé, ce matin, madame Conneau, madame Pilon et Albina Houle, les trois femmes des Etats, « A nice lah », comme le savant juge les a qualifiées, et elles n'ont pas jeté sur la cause beaucoup plus de lumière.

Les jurés ont alors fait revenir le père Boucher, dans la boîte ils lui ont fait conter de nouveau son histoire, et se sont aussi fait lire, un peu à la suggestion de M. Lemieux, sa déposition lors de l'enquête préliminaire.

C'est ce témoignage et cette déposition que M. Panneton, qui a adressé le premier la parole aux jurés, pour la défense, a commentés. Il y a une différence entre le présent témoignage du père Augustin Boucher et sa déposition devant le magistrat du district que la défense a interprétée a son avantage.

Dans son témoignage donné hier, Augustin Boucher prétend que Léda lui a avoué qu'elle avait dit a Rémi après que le feu eût été mis à la paillasse. " Allons nous en, on l'a, " tandis que dans sa déposition faite il y a un an, il raconte que Léda, à Rémi qui lui disait allons nous en, aurait répondu : " C'est bon. "

La distinction que la défense a cherché à établir entre les deux expressions peut avoir un grand poids sur l'esprit du jury, et est d'autant plus importante que le témoignage du père Boucher est le plus fort contre l'accusée.

M. F. X. Lemieux a été comme d'ordinaire, devant un jury, éloquent, et a fait vibrer la corde sensible, autant qu'il a été en son pouvoir de le faire.

Le substitut du Procureur Général M. L. C. Bélanger, avec son habilité bien connue, s'est appliqué à faire ressortir la culpabilité de l'accusée de l'ensemble de la preuve, a démontré sa participation tacite et volontaire sinon active à l'acte criminel.

La charge du Président du Tribunal, qui a été donnée en bon français et avec beaucoup de facilité d'expression par l'honorable juge Brooks, sans être absolûment concluante contre l'accusée, ne lui était pas favorable. Il s'est surtout attaché à démontrer la contradiction de ses déclarations. La première fois qu'elle parle, après le feu, quand on lui demande qui a allumé l'incendie ; c'est Napoléon, avec sa pipe, dit elle. Plus tard, son mari ayant survécu et racontant ce qu'il sait ; c'est son frère Rémi qui a mis le feu !

Pendant l'adresse du juge au jurés, Léda sanglotte ; elle pleure aussi lorsque son défenseur s'efforce de la sauver, par son éloquence entraînante.

8 HEURES P. M.

Le jury rentre en cour et rend un verdict de coupable, avec recommandation à la clémence de la cour.

Ainsi finit le troisième et dernier acte de ce drame émouvant, dont les péripéties diverses ont occupé l'opinion publique du pays, et même chez nos voisins, pendant trois ans, drame qui a coûté à la province une somme considérable, et qui a mis en branle, avec des alternatives de succès et de revers, tout le rouage de la police et de la justice de notre pays.

Léda Lamontagne n'a que 21 ans. Si les orages de la vie comptent pour quelque chose dans une existence, elle en a eu sa part et sa grande part, à l'âge où d'ordinaire les femmes commencent à peine à connaître ce que c'est que la vie, et elle a bu à longs traits à la coupe amère de la souffrance et de la torture morale, dès le début de son existence

Si la faute a été grande, le châtiment a été exemplaire et proportionné. Espérons que l'enseignement terrible que comporte cette série de procès et de condamnations profitera à quelqu'un et ne sera pas perdu.

SENTENCE REMISE A LA SEMAINE PROCHAINE

SHERBROOKE, 6 — Léda Lamontagne ne recevra pas sa sentence avant le milieu de la semaine prochaine.

Singuliere histoire de vol

Les journaux de Montréal rapportent comme suit les opérations de voleurs, qui ont causé beaucoup d'émoi dans cette ville.

Un des vols les plus curieux et les plus incompréhensibles qui aient jamais eu lieu en cette ville, a été commis jeudi après midi.

L'un des accusés est un commerçant qui fait de bonnes affaires, et ce n'est certainement pas le besoin qui lui a fait commettre ce vol. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les voleurs, après avoir été reconnus et pourchassés, sont retournés une deuxième fois à la même place, où ils ont été arrêtés. Le vol en question a eu lieu à la résidence de M Thomas Workman, coin des rues Université et Sherbrooke, qui est maintenant la propriété de l'Université McGill. Le maison est habitée par M. William Hamilton et sa femme, et les seules personnes qui ont accès dans la maison sont des étudiants de l'Université.

Le premier vol a été commis vers une heure, hier après midi. Quelques uns des cochers sur le poste remarquèrent deux hommes assis dans une voiture express, peinte en rouge, et portant sur les côtés le nom de " A. J. Martin, plombier, 1122 St Laurent. "

Arrivés en face de la maison, ils débarquèrent et ayant pénétré à l'intérieur, ils en sortirent bientôt avec un gros paquet.

Les cochers croyant que les deux individus avaient quelque ouvrage à faire dans la maison, ne prêtèrent aucune attention à leurs agissements.

Quelques instants après, l'express n'étant qu'à une centaine de verges de la maison, M. Hamilton arriva chez lui. Mais il en sortit aussitôt en criant à un cocher nommé Fagan : « Où sont ils allés avec le butin ? "

Fagan indiqua la direction que les deux hommes avaient prise, et M. Hamilton sautant dans la voiture ordonna au cocher de poursuivre les voleurs.

La première fois qu'ils les aperçurent les deux hommes se trouvaient sur l'Avenue du Parc, et leur voiture atteignait justement le sommet de la côte.

Fagan fouetta son cheval, et rendu sur le sommet de la côte, M. Hamilton vit la voiture arrêtée et les deux hommes occupés à examiner le contenu du paquet, consistant en deux pardessus d'hiver, un pardessus de printemps et autres objets. Les voleurs ne s'attendaient pas sans doute à être poursuivis de si près, et ils ne furent pas médiocrement surpris en voyant arriver le carosse et M. Hamilton leur demanda d'abord où étaient les habits et les voleurs de répondre qu'ils avaient fait cela pour rire. M. Hamilton se rembarqua alors avec les habits, et les deux hommes s'éloignèrent de leur côté.

M. Hamilton n'était pas satisfait, et il résolut de faire arrêter les voleurs et il se mit à leur poursuite, mais comme leur cheval allait à une allure beaucoup plus rapide que celui du cocher, ils furent bientôt loin de la police, et M. Hamilton retourna chez lui, où il trouva sa femme dans un état de surexcitation nerveuse causée par la peur.

Madame Hamilton raconta alors que comme elle était dans la cuisine à préparer son dîner, elle entendit du bruit dans l'escalier et s'avança pour se rendre compte de ce qui se passait, et alors elle vit un homme qui s'en allait avec un paquet. Elle essaya de l'arrêter, mais l'individu la saisit par le bras, et elle tomba sans connaissance.

La deuxième tentative a eu lieu à 3½ heures ; les deux mêmes hommes se rendirent dans la même voiture à la résidence de M. Hamilton, et ils étaient dans le haut de la maison, lorsque madame Hamilton appela les cochers, en disant que les voleurs étaient dans la maison.

Les cochers se précipitèrent dans la maison, à l'étage supérieur, ils arrêtèrent le plus jeune des deux hommes, qui résista beaucoup, mais les cochers réussirent à le maîtriser. Un des cochers téléphona alors au poste central et les détectifs Cullen et Barrett, et le constable Boulard du poste No 6 se rendirent sur les lieux. En attendant l'arrivée des policiers, les recherches continuèrent, mais sans succès ; cependant, madame Hamilton disait que le second voleur ne pouvait pas être sorti de la maison et les recherches recommencèrent. Dans une chambre du premier étage, madame Hamilton remarqua une grande armoire qui était fermée, mais qu'elle avait ouverte quelques minutes auparavant. Elle essaya de tirer sur la porte, mais elle était retenue à l'intérieur.

Les cochers se mirent alors de la partie ; la porte fut ouverte et le second voleur, qui se trouvait caché là, fut mis en état d'arrestation, mais il résista terriblement, et sans l'assistance du constable Boulard, il se serait probablement échappé ; mais le constable le mit dans l'impossibilité de nuire, en lui mettant les menottes. Les détectifs arrivèrent à ce moment, et agents de police et prisonniers se rendirent à la station No 6, avec la voiture qui avait servi à transporter les voleurs pendant la journée.

A la station, les prisonniers ont donné leurs noms comme suit : Arthur James Martin, 29 ans, plombier, 1122 rue Saint Laurent, et Arthur Leblanc, 21 ans, employé de Martin.

Martin, sur lequel on trouva des brosses appartenant à M. Hamilton, expliqua l'affaire en disant qu'il avait pénétré dans la maison pour parvenir jusqu'à un individu qui travaillait sur le toit et qui lui devait $5 qu'il voulait aller collecter. Il a dit qu'il ignorait l'histoire des habits enlevés.

M. Hamilton dit qu'il a été volé à Noël, l'an dernier, et que les voleurs n'ont jamais été pincés.

Il paraît que Martin était en boisson, lorsqu'il a été arrêté.

Les prisonniers ont comparu devant le magistrat de police et ils ont été incarcérés pour huit jours, en attendant la fin de l'enquête.

La France et la Chine

Nous lisons dans la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

M. Lemaire, ministre de France en Chine, dont le congé est expiré, vient de quitter Shanghaï, se rendant à Pékin. Il va reprendre son poste au milieu de circonstances difficiles et obscures, où il lui faudra montrer, ainsi que les autres représentants de l'Europe, du tact et de la fermeté en même temps. On sait que le chargé d'affaires de Chine, Tching Tchang, s'est rendu au ministère des affaires étrangères ; il a communiqué à M. Ribot un télégramme de Pékin, portant que le gouvernement chinois avait prises toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des étrangers, et qu'il avait donné l'ordre à la flotte du Nord de se rendre dans les parages de la région menacée. Le chargé d'affaires ajoutait que son gouvernement pensait que la France voudrait attendre l'effet de ces mesures, avant de prendre aucune détermination.

Il est toujours permis de se demander, malheureusement, si les mesures du gouvernement chinois peuvent être efficaces et s'il n'est pas dans une situation, où il a autant et plus besoin de se protéger lui même que de protéger les autres. Pendant que les puissances d'Europe attendent pour prendre des résolutions communes, les circonstances paraissent s'aggraver de jour en jour dans l'empire du milieu et toutes les correspondances, toutes les nouvelles qui en arrivent présentent les choses sous le plus triste et le plus dangereux aspect.

Aussi a t on été amené tantôt à douter de la bonne fois du gouvernement de Pékin et à le croire même de connivence avec les partis, tantôt à penser, pour ne pas lui faire de reproche plus grave, qu'il était lui même, menacé par une situation intérieure, dont il n'était plus le maître. Il est certain que nous ne pouvons pas demeurer plus longtemps dans une incertitude aussi pénible ; il nous faut des éclaircissements prompts et complets, et, en tous cas, quelles que soient les causes d'une situation devenue aussi grave, il est urgent que l'Europe prenne elle même en main la protection de ses nationaux.

Sur la nécessité d'une action commune des puissances, l'opinion est unanime. Les résidents des ports de Chine, s'adressant chacun à leur gouvernement, ne cessent de répéter que le danger est imminent et que la présence de forces maritimes importantes est seule capable de ramener les émeutiers à la raison. On réclame de toutes parts la présence de canonnières à Kou Hou, à Nankin, à Hankow, a Foutchéou. La presse anglaise se montre particulièrement émue et elle réclame à grands cris des mesures énergiques ; mais elle est la première à sentir combien les résolutions isolées du gouvernement de la Grande Bretagne seraient ici de médiocre portée, et combien l'accord des puissances est nécessaire pour obtenir protection et justice.

Nous n'avons pas besoin de signaler au gouvernement de la République, ce qu'il y a de doublement grave et dans la situation de nos nationaux en Chine et dans l'émotion que ces nouvelles répandent parmi nous. Nous sommes convaincus que M. Ribot agira avec tout le tact et la fermeté dont il est capable. Mais la condition première de toute amélioration des choses en Chine est l'accord des puissances. C'est ici qu'on voit clairement qu'il y a pour l'Europe des responsabilités communes dans le monde. Il n'est pas possible de supposer que les gouvernements ne le comprennent pas et qu'ils ne prennent pas leurs résolutions en conséquence.

La mort de Parnell

Les journaux de Paris s'accordent à dire que la mort de Parnell donnera un avantage énorme au parti libéral, et qu'elle tendra sans aucun doute à rapprocher les partis en opposition sur la politique extérieure.

Une dépêche de Brighton dit que le certificat de décès dressé par les médecins attribue la mort de M. Parnell à une fièvre rhumatismale.

Dans un conseil de famille on a décidé que les funérailles de M. Parnell seraient publiques et que l'enterrement aurait lieu à Avondale, comté de Wicklow (Irlande), où était né le chef irlandais.

Il avait été question de faire l'autopsie de M. Parnell, mais après en en avoir longuement délibéré, les médecins ont décidé de ne pas faire d'autopsie. Le docteur Gowers et deux autres médecins ont soigneusement examiné le corps, avant la mise en bière, et ont jugé que l'autopsie n'était pas nécessaire. L'état du corps s'est modifié avec une telle rapidité qu'on a dû fermer le cercueil. Il n'y aura pas de service religieux à Brighton ; le corps sera transporté aujourd'hui à Londres, et y arrivera à temps pour prendre le train poste de nuit pour l'Irlande.

Entre souvenirs sur Parnell publiés par les journaux, se trouve un article de M. O'Connor, représentant au parlement un des districts de Liverpool ; M. O'Connor raconte avoir entendu dire en Amérique que, au cours du voyage que fit M. Parnell aux Etats Unis, le chef irlandais fit la rencontre à Newport d'une des beautés à la mode de la saison : qu'il en tomba amoureux, la demanda en mariage et fut agrée conditionnellement ; mais soit que la dame fut inconstante, soit qu'un mariage avec un étranger déplût à ses parents américains, elle en épousa un autre. Ce fut pour Parnell un coup, auquel il fut très sensible. M. O'Connor cite les paroles mêmes, de Parnell, racontant plus tard cet incident : « Vous savez que j'ai été joué. Le mariage de cette femme n'a pas été heureux. Elle est séparée de son mari depuis plusieurs années.

M. O'Connor dit que Parnell était éminemment superstitieux, même dans les questions les plus banales. Pour rien au monde il ne serait resté dans une pièce où brûlaient à la fois trois bougies, et il considérait le vert comme une couleur particulièrement défavorable. Lorsque la ville de Dublin lui a conféré le droit de cité, il a insisté tout spécialement, pour que la doublure de l'étui qui devait contenir le parchemin à lui destiné, ne fut pas verte mais violette. Le violet était sa couleur favorite, et il le considérait comme de très bon augure

---

Petite réclame dans un journal parisien :

« Nos vélocipèdes à caoutchouc spongieux sont si perfectionnés, que l'on peut passer sur le corps d'un imprudent promeneur, sans en être incommodé. »

A l'occasion de l'arrivée des réservistes, le colonel Pékesec passe dans les chambrées, au moment de la soupe :

—Eh bien ! demande t il à un vingt huit jours, comment trouvez vous le rata ?

—Hum ! mon colonel ! A vrai dire, ce n'est pas fameux.

—C'est vrai ; mais, enfin, vous ne crachez pas dessus ?

—Non, mon colonel, on laisse ça aux cuisiniers.

—La dernière de Vivier, le mystificateur célèbre.

Il va aux bureaux d'une officine spéciale :

—Monsieur, vous vous chargez de la négociation de toutes sortes de fonds !

—Oui, monsieur, fait l'autre avec impatience.

—Eh bien, j'ai un fonds de tristesse dont je voudrais bien me défaire.

Le préfet du département des deux Loires est en tournée d'inspection ; on vient de lui présenter le " corps " des pompiers.

Il félicite le maire de leur bonne tenue.

Puis, désirant connaître le nom du capitaine des pompiers, il se tourne vers l'officier municipal :

— Et les pompiers ont à leur tête ?

— Un casque, monsieur le préfet.

Dans la banlieue de Paris :

—C'est là, votre chalet, mais il est horrible !

—Si vous saviez, cependant, monsieur comme il est à la mode depuis quelque temps.

—A la mode, cette affreuse bicoque ?

— Tout le monde assure qu'il est *russe* tique.

L'EMULSION
d'Huile de Foie de Morue
DE
SCOTT
aux Hypophosphites de Soude et de Chaux

L'EMULSION SCOTT est une émulsion parfaite ; elle produit plus de chair en moins de temps que n'importe quelle autre. Elle est le meilleur remède connu pour la Phtisie, les Bronchites, les Affections Scrofuleuses, les Toux Chroniques et Refroidissements. Son goût est très agréable et ressemble parfaitement à celui du lait.
L'Emulsion Scott ne se vend qu'en flacons enveloppés de papier saumon. Se méfier des imitations. Prix, 50 cents et $1.00.
SCOTT & BOWNE, Belleville.

La Brosse a souller Envolee

Je ne la regretterai pas. Une bouteille de
Wolff's ACME Blacking
et une éponge pour tenir mes souliers propres épargnent beaucoup de travail et le cuir du soulier.
D'une table en sapin faites une table en noyer.
D'une armoire de cuisine en peuplier, une armoire deux chêne.
D'une berçeuse en jonc, une berçeuse en acajou.
Voyez ce que l'on peut faire avec une bouteille de
PIK-RON
Vendu partout.
LAMPLUGH & CIE, Agents Généraux pour le Canada, 138 rue King O., Toronto, Ont. (6)

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE